



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE

Membre de
l'Association Internationale de la Libre Pensée (AILP)

10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS

Tél. : 01 46 34 21 50 – Fax : 01 46 34 21 84

libre.pensee@wanadoo.fr – <https://www.fnlp.fr>

- COMMUNIQUÉ DE PRESSE -

Saint-Roch et la laïcité à Montpellier: Souvent Saurel varie et bien fol qui s'y fie !

Monsieur **Saurel**, maire de Montpellier, semble atteint d'une crise de foi très aiguë. Il ne jure plus que par **saint-Roch**. Cela semble tourner à l'obsession. Rien n'est trop beau pour un *saint* dont l'historicité est plus que discutable. D'ailleurs, prochainement la **Libre Pensée** organisera une conférence publique historique contradictoire pour montrer qu'entre les élucubrations prêtées à ce « *saint* » et la vérité historique, il y a loin du calice aux lèvres.

Il semble qu'à Montpellier, depuis peu, sous la houlette de son édile de maire, l'abus d'hosties nuise gravement à la santé mentale. On assiste à une danse de derviche-tourneur, quant à l'implication de la municipalité dans les fêtes du dit « *saint-Roch* ». Monsieur **Saurel** dit une chose un jour et le contraire le lendemain. Chacun s'interroge.

La **Libre Pensée** a alerté publiquement sur l'utilisation de fonds publics et d'aides municipales pour la célébration d'un « *saint* » nourri par son chien. Quand on regarde les photos et les vidéos de la procession, il faut avoir de biens curieuses lunettes pour déclarer qu'il ne s'agit pas d'une activité culturelle, religieuse donc.

Les soutanes le disputent aux bannières des confréries, l'eau bénite est recouverte par l'encens, le goupillon fait les trois huit. Même la presse et les médias en conviennent, en matière religieuse, cela commence à faire beaucoup. Le **Métropolitain**, qu'on ne peut accuser d'être un média anticlérical, le note : « *Si les fêtes de Saint-Roch ne méritent pas une polémique et doivent être respectées, il n'en demeure pas moins que, dans ses années ordinaires, elles gardent une trop forte connotation religieuse pour assumer qu'il s'agit de fêtes laïques. En gardant en tête, les difficultés que représentent leur organisation par les bénévoles de l'association internationale Saint-Roch de Montpellier avec l'appui du Diocèse et le soutien logistique de la Municipalité.* »

Les choses devraient pourtant être simples

L'Article 2 de la **loi du 9 décembre 1905** de Séparation des Églises et de l'État indique : « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte.* » Donc, en conséquence, les fonds publics et les aides municipales contreviennent ouvertement au principe laïque de non-financement des cultes. La **Libre Pensée** a donc demandé, par quatre fois, à rencontrer monsieur **Saurel** pour lui expliquer cela, puisque visiblement sa compréhension de la loi est prise en défaut. Il n'a jamais donné suite. En conséquence, année internationale ou pas, la **Libre Pensée** finira bien par rencontrer le maire, mais ce sera au **Tribunal administratif** où il sera condamné pour violation de la loi.

Il faudra qu'il comprenne qu'il confond ses opinions personnelles et ses ambitions électoralistes avec la gestion de l'intérêt général et de la chose publique. Qu'il aille à la messe, qu'il en fasse un peu trop, c'est toujours la manie des convertis et des prosélytes, mais la « *collectivité publique* » ne lui appartient pas. La religion relève de la sphère privée. Même par temps de brouillard politique, on ne voit pas la différence entre son attitude et celle de monsieur **Ménard** à Béziers. Celui-ci a dû s'incliner devant la loi et lui aussi a rencontré la **Libre Pensée** au Tribunal administratif. Il arrivera la même chose à monsieur **Saurel**.

La danse de saint-Guy du maire pour la saint-Roch

Suite aux protestations de la **Libre Pensée** et de la Députée **Muriel Ressiguier**, monsieur **Saurel** indique que, contrairement aux années 2015 et 2017, cette année, il a renoncé à remettre son écharpe de maire de la ville de Montpellier pour se rendre aux messes et processions catholiques.

Avec le fait que, cette année, *l'association internationale saint Roch* n'a touché aucune subvention, (contrairement aux autres années) pour l'organisation des fêtes religieuses, le **groupe des Universités et Citoyens de Montpellier de la Libre Pensée** peut l'affirmer : nous avons remporté une victoire contre tous ceux qui préparent l'affrontement sur le terrain du communautarisme, le retour à l'ordre religieux, la fin de la loi de 1905. Une victoire qui appartient à tous ceux qui se sont prononcés clairement pour l'application de la laïcité à Montpellier.

Certes, tout n'est pas réglé, loin de là : dans le cadre des fêtes religieuses, la mairie a maintenu le financement du pot de fin de messe, et elle a engagé des dépenses dont nous ne connaissons pas le montant pour un affichage massif sur les panneaux de la ville, afin d'inciter la population à participer aux festivités de l'Église.



De ce point de vue, la loi de 1905 a été ignorée, et elle ne doit pas l'être

Le Maire a sans doute été victime d'une « *apparition* » le 15 août, Fête de la **Vierge Marie**. Contredisant ses propos antérieurs, il eut une « *révélation* » et se rendit à la procession du 16 avec son écharpe tricolore, de même que les membres du Conseil municipal. La mairie de Montpellier, collectivité publique, « *reconnait* » donc une cérémonie religieuse en violation ouverte de la loi de 1905.

Et comme un **Matamore** et un **Tartarin** de sous-préfecture (comme le fit aussi en son temps **Robert Ménard**), **Philippe Saurel** de prévenir : « *À chaque fois que quelqu'un voudra toucher à ces traditions, il faudra qu'il me passe sur le corps* ». Il devrait être plus prudent, vu l'état actuel des ponts et chaussées, si l'on en croit un rapport officiel récent.

Est-il possible que monsieur **Saurel** se ressaisisse et revienne à la raison ? On a connu dans le passé et aussi encore aujourd'hui, des maires qui se croyaient au-dessus des lois et qui gouvernaient leur municipalité comme de vrais autocrates autoritaires. Que l'on se souvienne de **Jean-Michel Boucheron** d'Angoulême, de **Jacques Médecin** à Nice, de **Patrick Balkany** à Levallois-Perret. Tout s'est mal terminé, ou va mal se terminer, « *une main devant, une main derrière* ».

Y-aura-t-il un sursaut républicain et laïque à Montpellier ?

La Libre Pensée entend agir pour cela, pour faire respecter la laïcité par tous les moyens, telle qu'elle a été définie par la loi de 1905. On peut compter sur elle pour cela.

Montpellier, le 17 août 2018

